

Arbitrage interne et droit de la construction

Fondements et développements récents

Chambre des avocats spécialistes FSA en droit de la construction et de l'immobilier
 Fribourg, Pérolles II, 6 septembre 2017

Prof. Blaise Carron, Université de Neuchâtel
Avocat spécialiste FSA droit de la construction et de l'immobilier

INTRODUCTION

Thème

Arbitrage interne et droit de la construction

- Méthode de résolution des litiges qui aboutit à une sentence liant les parties, ne pouvant être remise en cause que sur la base de griefs (très limités) et pouvant faire l'objet d'une exécution forcée au même titre qu'un jugement étatique

- Fait partie des ADR (au sens large), avec...
 - Médiation
 - Conciliation
 - Dispute Boards
 - Expertises
 - ...

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

THEME

Arbitrage interne et droit de la construction

- CH = Système **dualiste** CPC 353 ss vs. LDIP 176 ss
 - Evolution historique CA (1969) → LDIP (1989), CPC (2011)

- = Arbitrage **non international**
 - Mais autonomie des parties dans les deux sens CPC 353 II, LDIP 176 II

- **Principales différences**
 - Notion d'arbitrabilité (CPC 354 vs. LDIP 177)
 - Arbitraire vs. Ordre public (CPC 393 vs. LDIP 190)
 - Renoncement au recours (n.a. vs. LDIP 192)
 - Litispendance (CPC 372 II vs. LDIP 186 Ibis)
 - Approche législative modérée vs. minimaliste (47 vs. 19 articles)

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 3

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

THEME

Arbitrage interne et droit de la construction

- Acception large

- Génie civil / Bâtiments

- Planificateurs / Constructeurs

- Grands travaux / (Petits travaux)

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 4

PLAN



I. Construction, contrats et résolution des conflits

II. Fondements de l'arbitrage interne

III. Constat et développements récents

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 5

I. CONSTRUCTION, CONTRATS ET RESOLUTION DES CONFLITS



A. Résolution des conflits et construction

B. Méthode classique de résolution des litiges de construction

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 6

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

I. CONSTRUCTION, CONTRATS ET RESOLUTION DES CONFLITS

A. Résolution des conflits et construction

▪ Garantie d'une résolution	Aboutissement
▪ Gestion efficace	Mise en œuvre
▪ Frais raisonnables	Simplicité/Rapidité
	Coûts
▪ Problèmes techniques	
▪ Faits complexes	Spécialisation
▪ Contrats / intervenants multiples	Solution globale
▪ Favoriser la poursuite du projet	Réactivité

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 7

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

I. CONSTRUCTION, CONTRATS ET RESOLUTION DES CONFLITS

B. Méthodes classiques de résolution des litiges de construction

Méthode classique = Juridiction étatique

+	Appréciation critique	-
Aboutissement		
Mise en œuvre		
	Solution globale	
		Spécialisation
		Réactivité
		Simplicité/Rapidité
		Coûts

PLAN

I. Construction, contrats et résolution des conflits

II. Fondements de l'arbitrage interne

III. Développements récents

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 9

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

A. Avantages et désavantages de l'arbitrage

B. Solutions générales

C. Solutions spécialisées

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 10

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

A. Avantages et désavantages de l'arbitrage

+	Appréciation critique	-
Aboutissement		
Flexibilité	Mise en œuvre +/- rapide	
		Solution globale
Spécialisation		
	Réactivité	
	Simplicité/Rapidité	
	Coûts	

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 11

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

B. Solutions générales

1. Code de procédure civile
2. Swiss Rules

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 12



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

B. Présentation des solutions internes

1. Code de procédure civile (CPC 353 ss) (2008)

www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061121/index.html

- Langues F, D, I, E (traduction non officielle)
- Type de procédure Ad hoc
- Nombre d'arbitres 3, sauf convention contraire
- Organe de nomination convention, sinon autorité judiciaire
- Mesures provisionnelles TA compétent, assisté du juge étatique
- Exception de compensation TA compétent
- Cumul/participation de tiers Slmt si conventions d'arbitrages concordantes
- Délai pour rendre la sentence Aucun
- Modèle de clause Aucun

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
13



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

B. Présentation des solutions internes

2. Swiss Rules (2004/2012)

www.swissarbitration.org/sa/en/rules.php

- Initiants Chambres de commerce de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel et Zurich
- Langues E, F, D et 10 autres langages
- Type Institutionnel
- Nombre d'arbitres 1, sauf si complexité ou VL justifie 3
- Spécificités de la procédure Jonction et intervention possible (restrictif)
Procédure accélérée (< CHF 1 Mio)
- Modèle de clause Oui
- Statistique 78 affaires de 2004-2015 (5 en construction)

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
14

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

C. Solutions spécialisées

1. Norme SIA 150
2. Règlement CONSTRUCTION + IMMOBILIER
3. Tribunal arbitral SVIT
4. Règlement CAC de Construction Valais



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
15

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

C. Solutions spécialisées

1. Norme sia 150 (1977, mais révisée)
www.sia.ch/fr/services/sia-norm/ (payante)
 - Langues F, D, I
 - Type de procédure Institutionnel « extra light », renvoi au concordat
 - Nombre d'arbitres 3, sauf convention contraire
 - Procédure allégée Rien pour les litiges de peu d'importance
 - Mesures provisionnelles Pas de compétence
 - Exception de compensation Pas de compétence, suspension de la procédure
 - Jonction/participation de tiers Rien
 - Délai pour rendre la sentence Aucun
 - Modèle de clause Non, mais contrat sia prévoit l'arbitrage à choix
 - Statistique Env. 30 affaires de 2005-2015



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
16



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

C. Solutions spécialisées

2. Règlement CONSTRUCTION + IMMOBILIER (2007/2011/2014)
www.cgionline.ch/EN/services-et-conseils/mediation-et-tribunal-arbitral.html

▪ Auteurs	CGI, HEV, SSE, SIA, USPI
▪ Langues	F, D (valeur équivalente),
▪ Objet	Arbitrage et conciliation
▪ Type d'arbitrage	Institutionnel
▪ Nombre d'arbitres	1 si VL < CHF 100 k, 3 si VL > CHF 100 k
▪ Liste d'arbitres	Oui, avec taux horaire prédéfini (CHF 220-450)
▪ Délai pour rendre la sentence	Délai de 3 mois (si possible)
▪ Modèle de clause	Oui (formulation discutable)
▪ Statistique	Peu d'affaires

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 17



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

C. Solutions spécialisées

3. Tribunal arbitral-SVIT (2005)
<http://www.svit-schiedsgericht.ch/fr/reglement.html>

▪ Langue	D (fait foi), F
▪ Type de procédure	Institutionnel « extra light »
▪ Nombre d'arbitres	1 si VL < CHF 100 k, 3 si VL > CHF 100 k
▪ Spécificités de la procédure	Pas de notification d'arbitrage Conciliation obligatoire
▪ Exception de compensation	Pas de compétence, suspension de la procédure
▪ Liste d'arbitres	Oui
▪ Modèle de clause	Oui
▪ Statistique	5 affaires depuis 2005 (2 pendantes)

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 18



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

II. FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE INTERNE

C. Solutions spécialisées

4. Règlement CAC de Construction Valais (2009)
<http://www.constructionvalais.ch/F/cac.html>

▪ Objet	Arbitrage et conciliation
▪ Type d'arbitrage	Institutionnel
▪ Spécificités de la procédure	Admissible après rencontre au sommet Instruction d'office
▪ Délai pour rendre la sentence	2 mois
▪ Liste d'arbitres / Coûts	Oui, avec taux horaire prédéfini (CHF 200)
▪ Modèle de clause	Oui, inclus dans un modèle de contrat
▪ Statistique	6 affaires depuis 2009

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
19



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

PLAN

I. Construction, contrats et résolution des conflits

II. Fondements de l'arbitrage interne

III. Constat et développements récents

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
20

III. **CONSTAT ET DEVELOPPEMENTS RECENTS**



A. **Constat**

B. **Exemple de développement récent:
Norme contractuelle sia 150:2018**

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 21

III. **CONSTAT & PERSPECTIVES**



A. **Constat**

- Initiatives **existantes, mais...**
- Initiatives **isolées**
- Initiatives **(trop?) nombreuses**
- Initiatives **pas assez fructueuses**

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 22

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Rappel: Avantages et désavantages de l'arbitrage

+	Appréciation critique	-
Aboutissement		
Flexibilité	Mise en œuvre +/- rapide	
		Solution globale
Spécialisation		
	Réactivité	
	Simplicité/Rapidité	
	Coûts	

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 23

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

III. CONSTAT & PERSPECTIVES

B. Nouvelle norme SIA 150:2018

Entrée en vigueur 1.1.2018

Mise en œuvre

- **Nouvelles tâches administratives du Bureau de la sia**
 - Introduction de la procédure arbitrale (art. 3)
 - Composition du Tribunal arbitral (art. 5)
 - Transmission du dossier et archivage de la sentence (art. 7 et 33)

Prof. Blaise Carron Arbitrage interne et droit de la construction 24



III. CONSTAT & PERSPECTIVES

B. Nouvelle norme SIA 150:2018

Coûts

- **Pas de contrôle des coûts par Bureau** (abandonné), mais...

- **Nombre d'arbitres (art. 5)**
 - 5 I Convention des parties
 - 5 II Si pas d'accord des parties,...
 - VL < CHF 250'000 1 arbitre
 - VL > CHF 250'000 1 arbitre, à moins que la complexité n'en justifie 3

- **Procédure simplifiée (art. 41)**
 - Si VL < CHF 250'000 ou si convention des parties

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
25



III. CONSTAT & PERSPECTIVES

B. Nouvelle norme SIA 150:2018

Simplicité/Rapidité

- **Procédure simplifiée (art. 41)**
 - 1 seul échange d'écritures
 - 1 seule audience comprenant des plaidoiries orales finales
 - 6 mois pour rendre une sentence motivée sommairement

- **Mesures de promotion des transactions**
 - Tentative de transaction possible en tout temps (art. 13)
 - Appréciation orale du litige après 1er échange d'écritures (art. 19 II)
 - Répartition des frais influencée par offre de transaction (art. 38 III)

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
26



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

III. CONSTAT & PERSPECTIVES

B. Nouvelle norme SIA 150:2018

Réactivité

- **Procédure de constat urgent (Annexe à sia 150)**
 - **Pourquoi** Procédure urgente pour des décisions constatatoires
 - **Quand** Si les parties ont expressément agréé (opt in)
 - **Quoi**

Modification de commande	existence du droit, influence sur prix ou délai
Violation d'une incombance	existence, influence sur les délais
Cas d'inexécution	existence, influence sur suspension des prestations
 - **Comment** Juge unique (spécialiste technique); décision en 30 jours
 - **Et ensuite** Décision constatatoire en tant que « proposition de jugement »

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
27



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

CONCLUSION

Pour l'arbitrage, dépassons les clivages...

... entre règlements d'arbitrage

- Atomicité de l'offre contreproductive
- 1 règlement en matière de construction pour toute la Suisse
- SIA 150:2018: instrument actuel, efficace et focalisé sur la résolution rapide des litiges de construction et la maîtrise des coûts, avec solution innovante à choix

... entre rédacteurs de contrats et «litigators»

- Succès d'un règlement dépend de la fréquence des clauses arbitrales
- Essentiel de convaincre les rédacteurs de contrats (juristes, architectes, MO,...)

... entre spécialistes de droit de la construction et d'arbitrage

- Arbitrage permet de pallier à la majorité des faiblesses de la juridiction étatique

Prof. Blaise Carron
Arbitrage interne et droit de la construction
28

MERCI DE VOTRE ATTENTION !



Prof. Blaise Carron
Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Blaise.Carron@unine.ch
www.unine.ch

